



TRANSFERT DE PERSONNEL • POLITIQUE DE LA VILLE • RURALITÉ

Premier bilan de la gestion des fonds structurels européens

TRANSFERT

Prise en main. Depuis longtemps, les régions demandaient à gérer seules les fonds structurels européens (FSE). C'est désormais chose faite pour l'ensemble d'entre elles. Avec la nouvelle programmation courant de 2014 à 2020, les conseils régionaux sont chargés de la quasi-totalité de la politique régionale européenne.

MOYENS HUMAINS

Services déconcentrés. En confiant la gestion des FSE aux régions, l'Etat s'est engagé à leur octroyer des moyens humains issus des services déconcentrés de l'Etat pour assurer au mieux cette nouvelle mission. Mais les transferts opérés sur la base du volontariat, dans un cadre assez flou, font grincer des dents.

RÉORGANISATION

Cohabitation de deux systèmes. Les régions sont libres d'organiser la gestion des fonds comme elles le souhaitent: en créant une direction dédiée ou en s'appuyant sur des équipes au sein de chaque direction thématique. Avec la fusion, les deux systèmes cohabiteraient entre 2016 et 2020 dans certaines des nouvelles régions.

Transfert de personnel: les régions veulent plus

Les règles du jeu ont changé. Les régions mettent en musique la politique régionale. Mais, alors que la programmation démarre, des questions sur les transferts de personnel sont en suspens.

Le président de la République, François Hollande, l'avait promis durant sa campagne, notamment lors d'un discours devant les élus locaux à Dijon le 2 mars 2012. Il a tenu son engagement: les conseils régionaux ont, depuis le 1^{er} janvier 2014, la charge de la gestion de l'essentiel des fonds européens structurels et d'investissement (Fesi). Une mission jusque-là assurée par les services déconcentrés de l'Etat, sauf en Alsace, où le conseil régional officiait déjà. Plusieurs régions avaient aussi expérimenté la gestion d'une petite partie des fonds, sur des thématiques précises, avec les subventions globales: tel était le cas de la compétitivité des entreprises en Midi-Pyrénées, du management environnemental en Picardie ou des aides aux PME en Guadeloupe. Il s'agit bien d'une victoire pour les régions qui souhaitaient depuis longtemps prendre la main sur la politique de cohésion européenne.

Les Direccte à la traîne

Cette compétence acquise aux régions, il restait donc à gérer les questions «logistiques». Notamment celle du transfert des personnels de l'Etat qui traitaient jusqu'à présent les dossiers européens. Les fonctionnaires

Contrôle

La direction régionale des finances publiques certifie les dépenses réalisées. De son côté, la commission interministérielle de coordination des contrôles des fonds structurels européens audite l'utilisation des fonds: l'augmentation du nombre des autorités de gestion l'amènera à travailler sur des échantillons régionaux.

des services «Europe» des administrations déconcentrées ont été invités à rejoindre les collectivités. Mais le compte n'y est pas. En novembre 2014, lors du lancement de la programmation 2014-2020 des Fesi, le socialiste Damien Alary, président de Languedoc-Roussillon, avait interpellé son préfet de région à ce sujet, demandant que les transferts «aillent plus vite» car «les dossiers à traiter [étaient] déjà là».

Si les choses ont avancé depuis, «cela ne se passe pas bien, tranche-t-on à l'Association des régions de France [ARF]. Le nombre d'équivalents-temps plein [ETP] transférés est insuffisant par rapport aux besoins, ce qui oblige les régions à procéder à des embauches». Certaines d'entre elles ont préféré anticiper cette situation, à l'image de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca): «Nous avons choisi de constituer nos équipes en amont, afin de ne pas prendre de retard sur la programmation des fonds européens si l'Etat traînait», indique le directeur général adjoint du pôle «Europe et international» au conseil régional de Paca, Philippe Cichowlaz. Si les personnels des secrétariats généraux aux affaires régionales, chargés du fonds européen de développement régional

(Feder), ont joué le jeu, les fonctionnaires des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), chargés du fonds social européen (FSE), et ceux des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ne se sont pas bousculés pour passer dans le giron des régions. De plus, ces directions ne peuvent pas toutes lâcher leurs troupes, puisque la comptabilité des projets soutenus par l'Europe sur 2007-2013, qui reste de leur ressort, ne sera véritablement bouclée qu'en 2016.

Le casse-tête des fusions

Pour ajouter à la confusion, les décrets relatifs aux transferts de services ou à la mise à disposition de personnels ont été publiés tardivement, le 30 juin, et les modalités de prise en charge de ces transferts ne sont pas encore définies. «L'Etat va payer une partie des traitements des personnes transférées, mais ne se préoccupe pas des frais annexes, indispensables au fonctionnement d'un service, ajoute-t-on à l'ARF. Et la compensation proposée ne prend pas en compte les compétences nécessaires pour gérer les aides européennes!» L'autre écueil à surmonter pour les services est celui de la fusion des régions, au 1^{er} janvier 2016. Même si, jusqu'en 2020, il est prévu que chaque région continue de gérer seule sa propre enveloppe, l'organisation sera complexe, notamment lorsque les régions auront opéré des choix de gestion différents. En effet, deux modèles coexistent: certaines régions créent une direction dédiée à la politique régionale alors que d'autres positionnent des référents «Europe» au sein de leurs directions thématiques. Après la fusion, l'harmonisation de ces choix sera inévitable. *c. a.*

Instabilité structurelle

Tous les sept ans, l'Europe modifie les règles de sa politique régionale. Et les Etats, leur façon de gérer les différents fonds structurels. Ainsi, de services déconcentrés en collectivités, les programmes changent de main. La Cour des comptes notait, dans son rapport consacré à «la gestion par la France des fonds structurels européens», publié en février 2015, que «lors de la programmation 2007-2013, pour le FSE, le ministère chargé de l'Emploi gérait directement 15% des crédits. 85% étaient déconcentrés vers les préfets de région, qui géraient 25% des crédits et en affectaient les 60% restants à des collectivités ou à d'autres structures locales qui choisissent et financent à leur tour les organismes bénéficiaires». Pour le Feder, à l'exception de l'Alsace qui expérimentait l'autorité de gestion, les préfets de région avaient la possibilité de déléguer des crédits à des collectivités ou à des organismes intermédiaires. Difficile pour les porteurs de projets de suivre ces méandres.

« Il manque encore une véritable réflexion stratégique »

Selon Sébastien Bourdin, spécialiste des fonds européens et enseignant chercheur en développement économique et territorial, les tentatives de spécialisation des régions françaises demeurent, pour l'heure, artificielles.

Que peut-on attendre de nouveau de la politique régionale européenne ?

La programmation 2014-2020 des fonds européens structurels et d'investissement prend un nouveau virage, notamment en ce qui concerne les orientations du fonds européen de développement régional (Feder). D'abord utilisé pour financer de petites infrastructures locales, le Feder a été réorienté vers les grandes infrastructures, tels les réseaux de transport considérés comme des vecteurs de croissance. Or la multiplication des voies de communication n'a pas permis le développement économique de ces nouveaux pays européens qui ont, en prime, perdu leurs employés les plus qualifiés, partis travailler chez leurs voisins. Cette nouvelle programmation vise les secteurs de l'innovation et de la recherche, jusque-là peu soutenus par la politique régionale de l'Union européenne.

A l'échelle européenne, les régions sont-elles les mieux placées pour évaluer le caractère innovant des projets ?

On peut innover dans tous les secteurs. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne a demandé aux régions d'élaborer leur stratégie de spécialisation intelligente, pour identifier dans quel secteur elles sont les meilleures et resserrer les projets financés autour de ces secteurs. La définition de ce cadre a évidemment conduit entreprises et collectivités à œuvrer auprès des élus pour que leur secteur d'activité soit identifié par la stratégie. En outre, la spécia-

lisation régionale montre ses limites: la plupart d'entre elles ont ainsi retenu l'économie du numérique ou la transition énergétique parmi leurs priorités. Dans les régions agricoles ou en reconversion des pays de l'Est de l'Europe, par exemple, la stratégie relève plus souvent d'une création artificielle que d'une réflexion stratégique.

En quoi les régions peuvent-elles améliorer l'utilisation des fonds structurels programmés pour la période 2014-2020 ?

L'Europe annonce une simplification de l'utilisation des fonds structurels mais, sur le terrain, les porteurs de projets sont confrontés à de réelles difficultés. Les régions les mieux organisées seront donc celles qui tireront le meilleur profit des subventions proposées. Le change-

ment de gouvernance peut aider: en confiant l'autorité de gestion aux seules régions, l'Etat rend plus simple et plus lisible la politique régionale. Mais les régions vont devoir doter leurs services de suffisamment de personnel pour stimuler la programmation des fonds. A titre d'exemple, la représentation à Bruxelles de la région allemande du Bade-Wurtemberg emploie treize personnes, là où une seule représente la Basse-Normandie. Dans le même esprit, la qualification des personnels dans les services «Europe» des pays baltes est supérieure à ce que l'on observe en France. En étoffant leurs services, les régions ont aussi la capacité de ne pas laisser les fonds aux seules grandes entreprises, dimensionnées pour gérer le montage et le suivi des dossiers de subventions. *Propos recueillis par C. G.*



Sébastien Bourdin,
enseignant chercheur
en développement
économique et territorial

Pour aller plus loin

SUR LE WEB

L'Europe en France

Le portail internet de la politique de cohésion répertorie l'ensemble des programmes régionaux français, les montants par fonds, ainsi que les priorités mises en avant dans les territoires et les contacts pour les porteurs de projets. Des exemples de projets financés par des fonds européens sont présentés en vidéo.

www.europe-en-france.gouv.fr

À LIRE

Guide pratique des fonds

Un ouvrage accompagne les porteurs de projets dans le montage de leur dossier pour bénéficier d'aides européennes. On y trouve nombre de conseils pratiques: des détails relatifs aux différents programmes, au type de projets qu'ils peuvent financer en passant par les exigences des autorités de gestion.

« Guide pratique des fonds structurels », Welcomeurope, <http://goo.gl/TxdB4C>

RENDEZ-VOUS

Du 12 au 15 octobre, à Bruxelles (Belgique)


Open days 2015

La Semaine européenne des régions et des villes réunit chaque année des collectivités de toute l'Europe, venues présenter leurs projets, chercher des partenaires et échanger autour des problématiques du développement local. Y seront décernés les prix «Regiostars», récompensant des projets emblématiques soutenus par la politique de cohésion.

www.opendays.europa.eu

la Gazette.fr

POUR COMPLÉTER VOTRE INFORMATION...

- **Financements: quand le versement des fonds européens se fait attendre**
www.lagazette.fr/334327
- **A la recherche des financements européens** 
www.lagazette.fr/337987